

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Meurthe-et-Moselle

COMMUNE DE MALZÉVILLE

ARRONDISSEMENT

Nancy

CANTON

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2020

### DÉLIBÉRATION N° 2020\_081

Rapporteur : Bertrand KLING

### Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, en visioconférence, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

<b>Nombre de conseillers</b>			<b>Présent-es :</b>
<b>en exercice</b>	<b>présents</b>	<b>votants</b>	
<b>29</b>	<b>26</b>	<b>29</b>	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
<b>Date de convocation</b>			<b>Excusé-es :</b>
11 décembre 2020			
<b>Date d'affichage</b>			Sophie DURIEUX procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Agnès JOHN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
23 décembre 2020			
<b>Transmis en préfecture le</b>			
23 décembre 2020			

Rubrique : 7.10

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Elisabeth LETONDOR ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 4 juin 2020, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

**Vu en commission Aménagement durable, environnement et cadre de vie**

Date de l'acte	Contrat ou Convention	Fournisseur Association ou autre	Objet	Date de l'opération	Montant € TTC	Durée du contrat
16/09/2020	Contrat OS	SCHINDLER	Restauration Gény : mise en conformité ascenseur : installation d'une télalarme	Du 16/09 au 31/10/20	2 010.79 €	
29/09/2020	Contrat OS	GENIE CLIMATIQUE	Création nouvelle crèche Douera : Travaux de plomberie (raccordement des radiateurs)	29/09 au 02/11/20	3 824.40 €	
19/10/2020	Contrat OS	EIM	Pose des illuminations de Noël 2020	Du 16/11 au 27/11/20	5 373.83 €	
19/10/2020	Contrat OS	EIM	Remplacement des câbles électrique du pont renaissance (pour illumination de Noël)	Du 12 au 13/11/20	1 745.32 €	
21/10/2020	Contrat OS	PAILLET tailleur de pierre	Douera : restauration d'un fleuron en pierre de taille	Du 01/11/20 au 30/01/21	1 712.40 €	
06/11/2020	Contrat OS	MULLER FORET	Abattage pour mise en sécurité (côte rolie)	Du 09/11/20 au 30/11/20	2 200.00 €	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures



Le Maire,

Bertrand KLING

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.